Sujet: RE: PC 051 356 21 B 0004 Avis SRA

De: CHALUS Armelle (par AdER) <armelle.chalus@culture.gouv.fr>

Date: 08/12/2021 à 11:50

Pour: CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU < geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Copie à : BLANCQUAERT Geertrui < geertrui.blancquaert@culture.gouv.fr>

## Bonjour,

Une erreur sur la commune du permis de construire. Je vous prie de trouver ci-joint le correctif. Avec toutes mes excuses.

## **ARMELLE CHALUS**

Secrétariat / référente Chorus-DT Service régional de l'archéologie – Secrétariat Général

3, Faubourg Saint Antoine, CS 60449, S1037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Téi : 03 26 70 63 38 / Portable : 07 64 53 19 30 www.culture.gouv.fr/Regions/Drec-Grand-Est

logo\_mcc\_signature\_mail

cid:image003.png@01D5F30E.6153A0E0

## Madame,

Je vous informe que l'emprise du projet concerné par le dossier n° PC 051 356 21 B 0004, Centrale photovoltaïque, lieudit « Le chemin de cloyes/les Malbarbes » - section ZH 3, 4, 14, 15, 22 à Matignicourt-Goncourt, a déjà fait l'objet d'un diagnostic archéologique et que le terrain est libre de toute contrainte archéologique.

Je me permets de vous rappeler que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit le transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

Cordialement,

## **ARMELLE CHALUS**

Secrétarlat / référente Chorus-DT
Service régional de l'archéologie – Secrétariat Général

3, Faubourg Saint Antoine, CS 60449, 51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Téi : 03 26 70 63 38 / Portable : 07 64 53 19 30 www.cuiture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est logo\_mcc\_signature\_mail

cid:image003.png@01D5F30E.6153A0E0